

Crédit d'études de Fr. 150'000.- pour le réaménagement des Vies-Ste-Catherine comme itinéraire mobilité douce et la création d'un nouvel accès routier aux Prés-Roses conformément aux mesures 1.36a et 1.36b du projet d'agglomération

1. CONTEXTE ET PLANIFICATIONS EXISTANTES

1.1 Contexte et projet d'agglomération

Le réaménagement des Vies-Ste-Catherine et le nouvel accès des Prés-Roses sont planifiés dans le Projet d'agglomération depuis la première génération (2007) et définis comme prioritaires (priorité A1). Il s'agit des mesures 1.36a « Vies Ste-Catherine, itinéraire vélos et piétons » et 1.36b « Route d'accès aux Prés-Roses depuis Courtételle ».

L'objectif majeur est de créer un itinéraire réservé à la mobilité douce par les Vies-Ste-Catherine et de créer un nouvel accès aux Prés-Roses depuis le centre d'entretien de l'A16. Cela offrira un accès totalement sécurisé pour les personnes se rendant à pied ou à vélo aux terrains de football ou au camping. Le chemin actuel est en très mauvais état, n'est pas éclairé, est en partie sur le domaine privé et ne permet pas de garantir une sécurité et un confort suffisants aux différents usagers.



Extrait du Plan des mesures du Projet d'agglomération

Comme indiqué dans le Projet d'agglomération, la mesure 1.36a concerne le réaménagement complet du chemin des Vies-Ste-Catherine en itinéraire réservé aux piétons et aux cyclistes, afin d'améliorer les liaisons intercommunales liées à la mobilité douce, l'accessibilité aux terrains de football, au camping et à toutes les activités de loisirs qui leur sont liées. Le trafic routier actuel sera supprimé (mis à part les riverains autorisés) et déplacé sur un nouvel accès depuis la route de Courtételle, via le secteur du centre d'entretien de la République et Canton du Jura / A16 (mesure 1.36b).

La mesure 1.36b concerne l'aménagement d'un nouvel accès destiné au trafic individuel motorisé (TIM) depuis la route de Courtételle. La mesure 1.36b est ainsi étroitement liée à la mesure 1.36a puisque sa réalisation anticipée est indispensable. A noter encore que la mise en œuvre permettra le développement du Centre d'entretien de l'A16 voire d'autres équipements publics aux Prés-Roses.

Un devis très sommaire de 1.5 million de francs pour les deux mesures réunies avait été établi en 2007 : il devra être précisé dans un avant-projet en bonne et due forme. Ces mesures ne sont pas subventionnées par le Projet d'agglomération, mais une participation cantonale est attendue au titre de l'itinéraire cyclable d'intérêt cantonal.

1.2 Planifications communales

Les planifications communales s'inscrivent dans celles de l'agglomération, ancrées dans un contexte plus local. Ces documents devront évidemment être pris en compte dans l'étude pour la réalisation du projet. Il s'agit en particulier du Plan directeur communal (2017), du Plan directeur de la mobilité douce (2017), du Plan

directeur des espaces publics et espaces verts (2019), du Plan directeur des déplacements (2017), du Cadastre du bruit routier (2013) et du Plan directeur Nature en ville.



Extrait du Plan directeur des déplacements (figure 19) (2017)



Photo au Sud des terrains de football

2. PERIMETRE ET CONTENU DE L'ETUDE

Le projet de réaménagement des Vies-Ste-Catherine et du futur accès aux Prés-Roses porte sur l'ensemble des deux rues, depuis la route de Porrentruy pour la première et depuis le Centre d'entretien A16 pour la seconde, comme le montre l'extrait du plan du Projet d'agglomération en page 1 notamment. Le Centre d'entretien est indirectement inclus dans l'étude et une collaboration étroite avec le Canton est prévue dans ce cadre. Un assainissement des réseaux communaux et de l'éclairage public sera nécessaire.

Les objectifs du mandat impliquent des compétences dans différents domaines spécifiques. Ces objectifs peuvent être résumés ainsi :

Réseaux techniques

Analyse des installations et adaptations requises aux différents réseaux techniques en fonction des besoins ; évaluation des opportunités à saisir pour renouveler et améliorer ces infrastructures souterraines dans le secteur ; coordinations étroites avec les SID, Regiogaz et le Service UETP.

Mobilité et transports

Analyse des adaptations requises au réseau de mobilité douce et au réseau routier ; sécurisation des tronçons pour la mobilité douce et le trafic routier, en intégrant les carrefours avec les routes à fort trafic ; coordination avec les futurs arrêts de transports publics sur la route de Porrentruy.

Aspects paysagers

Etude des aménagements qui doivent être bien intégrés au paysage environnant (contexte naturel et agricole) ; avec la plantation d'arbres le long des voies de circulation, en particulier les Vies-Ste-Catherine, et la mise en place d'éléments favorables à la biodiversité en général (prairies fleuries, par exemple, de part et d'autres des accès).

Eclairage public

Etude d'un éclairage public répondant aux planifications des SID, en particulier le projet « Voie lactée » et aux normes applicables.

En général

Estimation des coûts des différentes opérations, définition des principes de répartition des frais entre les différents intervenants (Commune et Canton), accompagnement de la réflexion sur le choix du mode de financement de la part communale ; établissement du calendrier pour des travaux dès 2021 ou 2022 dans la mesure du possible ; identification des contraintes liées à la planification et à la réalisation des travaux, coordination de la gestion des flux avec d'autres éventuels chantiers communaux.

3. MANDATAIRES

Afin de tenir compte des différentes composantes de l'étude, les prestations de plusieurs spécialistes seront nécessaires. Ces derniers devront collaborer entre eux et avec la Commune. Il s'agit notamment d'un-e ingénieur-e civil-e, d'un-e conseiller-ère mobilité (mobilité douce en particulier) et d'un-e architecte-paysagiste.

Le mandat reposera sur le Règlement SIA 103 (2014) concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieures civils.

4. **PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE CREDIT-CADRE**

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est déjà effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

Notice - Grille d'évaluation :

en gras les buts généraux du Plan climat et à la suite les modalités de prise en compte dans le présent projet

Bâtiments, logements et construction : réduire la consommation, prévoir une production d'énergie renouvelable dans tous les bâtiments appropriés, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)

- *Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables*
- *Les eaux pluviales seront naturellement infiltrées dans toute la mesure du possible*

Energie : réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace

- *Le présent crédit offre une opportunité de réduction de l'énergie consommée en favorisant un meilleur accès à mobilité douce mieux sécurisé aux installations de sport et de loisirs des Prés-Roses*
- *L'éclairage public sera naturellement conçu en intégrant les objectifs fixés dans le projet « Voie lactée » des SID*

Mobilité : favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable

- *Le présent crédit s'inscrit totalement dans les objectifs fixés du point de vue de la mobilité douce*

Biens de consommation : prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique

- *Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables*

Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics : prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)

- *Les aménagements extérieurs liés au chemin des Vies-Ste-Catherine et au futur accès routier aux Prés-Roses seront réalisés de manière durable en intégrant une arborisation le long des deux axes prévus ainsi que des bords de voies de circulation composées de prairies fleuries favorables à la biodiversité*

Santé : protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés

- *Le développement de la mobilité douce pour l'accès aux infrastructures de sports, de loisirs et de détente s'inscrit pleinement dans la promotion de la santé en général, ce qui est d'autant plus important pour les jeunes qui accèdent aux terrains de foot pour leurs entraînements et leurs matches*
- *Afin de tenir compte de la dimension intergénérationnelle des espaces publics et de la santé de la population, des bancs seront prévus le long des Vies-Ste-Catherine en particulier*

Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels : protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label Ville verte Suisse

- *Les aménagements extérieurs liés au chemin des Vie-Ste-Catherine et au futur accès routier aux Prés-Roses seront réalisés de manière durable en intégrant une arborisation le long des deux axes prévus ainsi que des bords de voies de circulation composée de prairies fleuries favorables à la biodiversité*

5. DEMANDE DE CREDIT D'ETUDES ET FINANCEMENT

Le montant des aménagements nécessaires n'est pas connu à ce jour : c'est l'objectif même de l'étude de faire l'analyse des besoins et un devis, dans le cadre d'un avant-projet. Le montant des honoraires et des frais d'étude a été défini sur la base des normes SIA applicables, soit environ Fr. 150'000.- TTC au total qui seront adjugés en deux phases (études préliminaires puis avant-projet).

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			150'000
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable : 10 %	10 %	15'000
Durée de l'amortissement comptable : 10 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		4'500
Total de la charge financière annuelle		19'500

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 83 des comptes 2019.

Ce crédit de Fr. 150'000.-, inscrit au plan financier des investissements 2021, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale s'élèvera annuellement à Fr. 19'500.- (intérêts 3 % et amortissement 10 %).

6. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit d'études de Fr. 150'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 15 juin 2020

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 juin 2020 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 17 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit d'études de Fr. 150'000.- pour le réaménagement des Vies-Ste-Catherine comme itinéraire mobilité douce et la création d'un nouvel accès routier aux Prés-Roses conformément aux mesures 1.36a et 1.36b du projet d'agglomération est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Rémy Meury

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 juin 2020